



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE (RDVC)

Rendez-Vous De Carrière

- ✓ Mis en place dans le cadre de la refonte de l'évaluation professionnelle en 2017 (PPCR) il s'est substitué à la notation
- ✓ Cadre législatif et réglementaire : les statuts particuliers et les LDGM/LDGA
- ✓ Concerne exclusivement **les enseignants, CPE et PSY-EN titulaires** de l'enseignement public et les **maîtres contractuels ou agréés à titre définitif** de l'enseignement privé
- ✓ L'éligibilité suppose une position d'activité, de mise à disposition ou de détachement durant une partie de l'année de référence
- ✓ Structure d'un RDVC : inspection et/ou entretien avec le(s) N+1
- ✓ Pas de report d'un RDVC au-delà de la période de rattrapage réglementaire
- ✓ SIAE (Système d'Information et d'Aide à l'Évaluation) : un outil de gestion, d'information et d'échanges durant tout le processus, en complément d'i-prof/i-professionnel

Rendez-Vous De Carrière

Points communs / règles générales : **Déroulé**

- **Une date d'observation unique** pour déterminer l'éligibilité :
le 31 août de l'année au titre de laquelle l'éligibilité est établie
- **Un calendrier « standard »**
 - information individuelle
 - préparation du RDVC
 - programmation du RDVC par le/les évaluateur(s)
 - RDVC
 - notification du compte-rendu
 - notification appréciation finale
- **Une appréciation finale** issue du RDVC, prise en compte pour certains avancements
(avancement différencié d'échelon et hors classe)

Rendez-Vous De Carrière

Points communs / règles générales : Informations communication et recours

- **Information de l'agent de la date du RDVC**
 - 15 jours minimum, vacances scolaires comprises, pour informer l'agent de la date du RDVC
- **Communication du compte rendu (CR) via SIAE** + information par mail
 - 15 jours maximum à réception du CR pour formuler par écrit des observations dans SIAE
- **Communication de l'appréciation finale via SIAE** + information par mail
- **Voies et délais de recours**
 - **1. saisine de l'autorité académique** dans les 30 jours francs à compter de la notification. L'autorité académique dispose elle-même d'un délai de 30 jours pour répondre au recours gracieux en révisant l'appréciation ou en rejetant la demande, l'absence de réponse équivalant à un rejet ;
 - **2. saisine de la CAP** compétente dans les 30 jours francs suivant la réponse explicite ou implicite de l'autorité académique au recours gracieux.

Rendez-Vous De Carrière

Focus sur les dates et les délais : exemples pour l'année 2022-2023

- **Fin d'année scolaire 2021-2022** : information individuelle des agents éligibles + notice et calendrier général
- **31 août 2023** : date d'observation pour la détermination de l'éligibilité
- **15 septembre 2023** : date limite pour notification des appréciations finales (campagne principale)
- **15 octobre 2023** : date limite pour notification des appréciations finales (campagne de rattrapage)
- 15 jours minimum, vacances scolaires comprises, pour informer l'agent de la date du RDVC
- 6 semaines maximum entre les 2 entretiens pour les RDVC concernés
- 15 jours maximum à réception du CR pour formuler par écrit des observations dans SIAE
- 30 jours : pour former un recours gracieux à l'encontre de l'appréciation finale notifiée, ou pour saisir la CAP en cas de rejet du recours

1^{er} Rendez-Vous De Carrière

Qui/quand ?

Les agents dans la 2^e année (ancienneté comprise entre 1 et 2 ans) du 6^e échelon de la classe normale au 31 août de l'année de référence, soit pour l'année 2022/2023, au 31 août 2023.

Exemple : décision d'avancement au 6^e échelon, avec effet au 01/09/2022

1. **au 31 août 2023**, ancienneté dans l'échelon de 11 mois et 29 jours

=> ancienneté dans l'échelon inférieure à 1 an => **non éligible à un RDVC en 2022-2023**

2. **au 31 août 2024**, ancienneté dans l'échelon de 1 an, 11 mois et 29 jours

=> ancienneté dans l'échelon comprise entre 1 et 2 ans => **éligible à un RDVC en 2023-2024**

Pour quoi ?

L'appréciation finale constitue le « barème » pour le **tableau d'avancement accéléré du 6^e au 7^e échelon** (bonification d'un an pour 30 % des promouvables) élaboré en 2024-2025

Durée de vie de l'appréciation ?

Pour le seul tableau d'avancement de l'année considérée.

2^e Rendez-Vous De Carrière

Qui/quand ?

Les agents au 8^e échelon de la classe normale et dont l'ancienneté au 31 août de l'année de référence est comprise entre 18 et 30 mois.

Exemple : décision d'avancement au 8^e échelon avec effet au 01/03/2022

1. **au 31 août 2023**, ancienneté dans l'échelon de 1 an, 5 mois et 29 jours

=> ancienneté dans l'échelon inférieure à 18 mois => **non éligible à un RDVC en 2022-2023**

2. **au 31 août 2024**, ancienneté dans l'échelon de 2 ans, 5 mois et 29 jours

=> ancienneté dans l'échelon comprise entre 18 et 30 mois => **éligible à un RDVC en 2023-2024**

Pour quoi ?

L'appréciation finale constitue le « barème » pour **le tableau d'avancement accéléré du 8^e au 9^e échelon** (bonification d'un an pour 30 % des promouvables) élaboré en 2024-2025

Durée de vie de l'appréciation ?

Pour le seul tableau d'avancement de l'année considéré

3^e Rendez-Vous De Carrière

Qui/quand ?

Les agents dans la 2^e année du 9^e échelon de la classe normale au 31 août de l'année de référence, ayant une ancienneté comprise entre 1 et 2 ans.

Exemple : décision d'avancement au 9^e échelon, avec effet au 01/09/2022 et report d'ancienneté de 1 an

au 31 août 2024, ancienneté dans l'échelon de 1 an, 11 mois et 29 jours

=> ancienneté dans l'échelon comprise entre 1 et 2 ans => **éligible à un RDVC en 2023-2024**

Pour quoi ?

L'appréciation finale est un élément de barème, en complément de la valorisation de la plage d'appel statutaire pour le **tableau d'avancement au grade hors classe** du corps d'appartenance.

Durée de vie de l'appréciation ?

Avis pérenne : **l'appréciation est conservée** jusqu'à l'avancement de l'agent.

Campagne de rattrapage

Qui/quand ?

Les agents **n'ayant pas eu leur rendez-vous de carrière dans le cadre de la campagne principale** sont concernés par la campagne de rattrapage.

Les entretiens seront programmés **au plus tard le 20 septembre**.

L'appréciation finale sera notifiée au plus tard le 15 octobre.

Comment ?

L'appréciation finale sera consultable sur SIAE et accessible via un lien envoyé par mail sur la messagerie I-Prof.

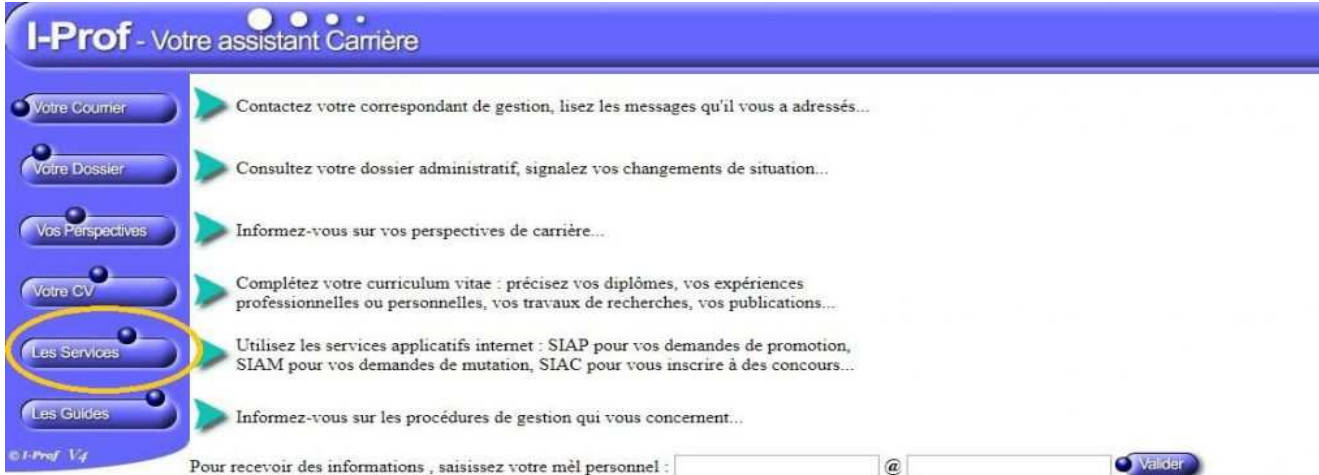
Les modalités relatives aux **voies et délais de recours** restent identiques à la campagne principale

TUTORIEL RENDEZ VOUS DE CARRIÈRE

Pré-requis: Si vous êtes éligible à un rendez vous de carrière au titre de l'année scolaire 2022/2023 ,il est possible d'accéder au portail SIAE soit via I-PROF ou d'y accéder directement via le lien suivant <https://portail.agent.phm.education.gouv.fr/>

Étape 1: Connexion au portail SIAE.

- Je me connecte à mon espace professionnel I-PROF.
- Je clique sur l'onglet « services ».



I-Prof - Votre assistant Carrière

- Votre Courrier** → Contactez votre correspondant de gestion, lisez les messages qu'il vous a adressés...
- Votre Dossier** → Consultez votre dossier administratif, signalez vos changements de situation...
- Vos Perspectives** → Informez-vous sur vos perspectives de carrière...
- Votre CV** → Complétez votre curriculum vitae : précisez vos diplômes, vos expériences professionnelles ou personnelles, vos travaux de recherches, vos publications...
- Les Services** → Utilisez les services applicatifs internet : SIAP pour vos demandes de promotion, SIAM pour vos demandes de mutation, SIAC pour vous inscrire à des concours...
- Les Guides** → Informez-vous sur les procédures de gestion qui vous concernent...

© I-Prof V4

Pour recevoir des informations , saisissez votre mël personnel : @

Étape 2: Je clique sur « Utilisez SIAE pour gérer vos rendez-vous de carrière »



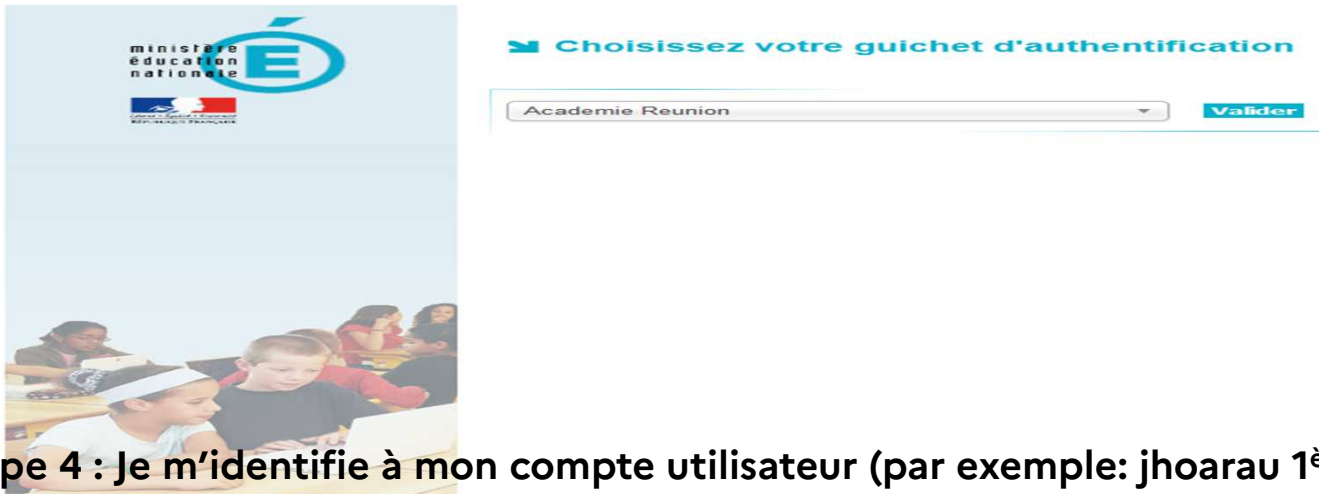
I-Prof - Votre assistant Carrière

Plusieurs services Internet peuvent vous être utiles pour gérer votre carrière :

- ▶ Le service SIAM n'est pas accessible pour saisir vos demandes de mutations.
- ▶ Le service des demandes de promotion de grade n'est pas encore ouvert
OU
Vous ne remplissez pas les conditions, pour l'année en cours, pour participer aux campagnes d'avancement :
 - Hors Classe des professeurs des écoles.
 - Classe Exceptionnelle des professeurs des écoles.
 - Echelon spécial de la Classe Exceptionnelle des professeurs des écoles.
- ▶ Le service SIAP n'est pas accessible pour saisir vos demandes de promotion de corps.
- ▶ [Utilisez SIAE pour gérer vos rendez-vous de carrière](#) 
- ▶ [Consulter le guide et la notice aux rendez-vous de carrière](#)
- ▶ Utilisez SIAC pour vous inscrire aux concours qui vous intéressent et consulter vos résultats (concours de recrutement externes et internes, du premier degré et du second degré, du public et du privé).
- ▶ Utilisez GAIA pour consulter le plan académique de formation et le calendrier des formations.
- ▶ Utilisez SIAD pour vous informer sur le détachement.
- ▶ Utilisez SIAT pour saisir votre demande de mutation dans les COM.

Code page : 865104

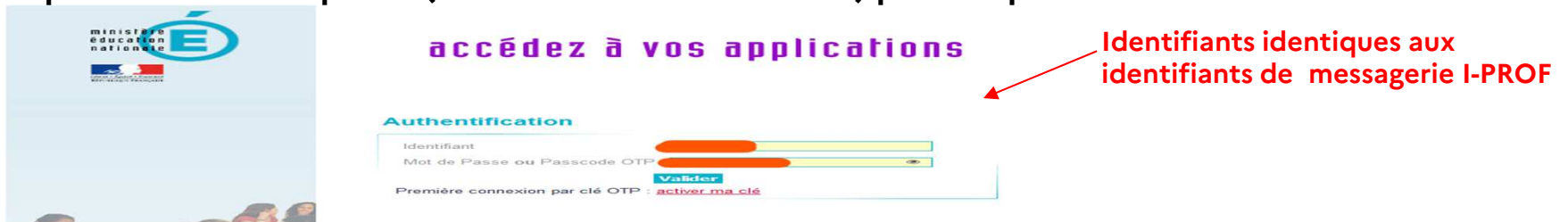
Etape 3: Dans « Sélectionner votre guichet » je choisis « Académie de La Réunion » puis je valide.



The screenshot shows the 'Choisissez votre guichet d'authentification' (Select your authentication gateway) step. On the left is a vertical banner with the logo of the Ministry of National Education (ministère éducation nationale) and a photograph of students in a classroom. On the right, there is a dropdown menu with 'Academie Reunion' selected and a blue 'Valider' button to its right.

Etape 4 : Je m'identifie à mon compte utilisateur (par exemple: jhoarau 1^{ère} lettre du prénom et nom de famille),si plusieurs utilisateurs ayant le même nom, votre compte utilisateur peut être jhoarau1, jhoarau2...

J'indique mon mot de passe (NUMEN si 1^{ère} connexion) puis cliquez sur « Valider ».

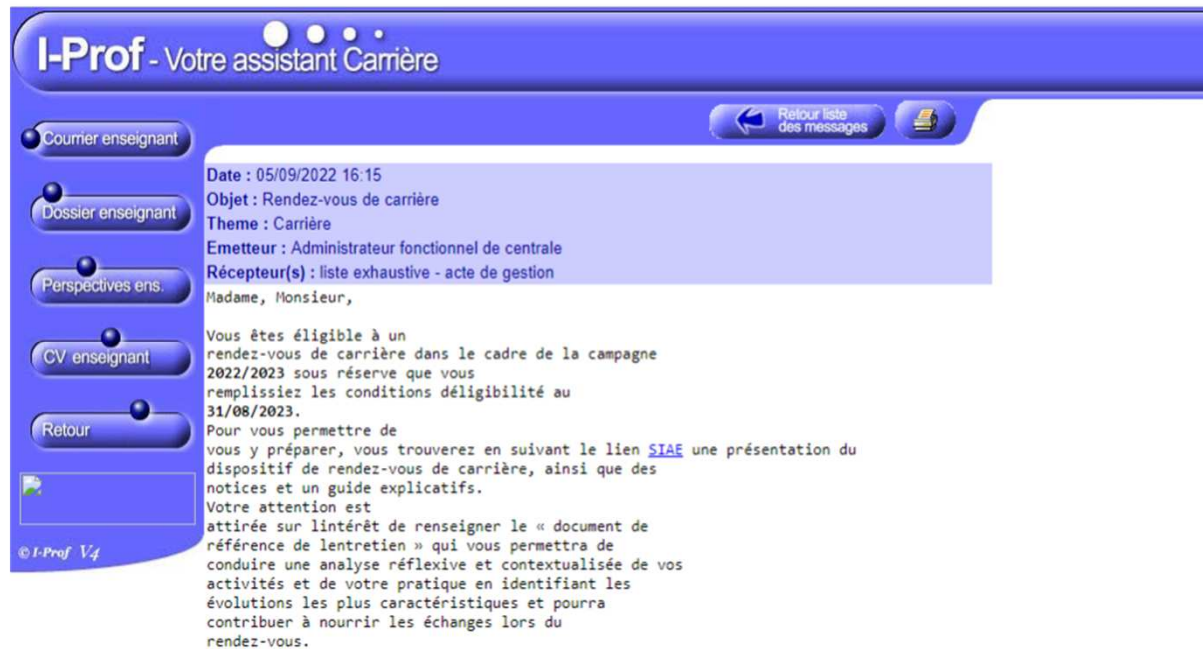


The screenshot shows the 'accédez à vos applications' (Access your applications) step. On the left is the same vertical banner as in the previous screenshot. On the right, the text 'accédez à vos applications' is displayed in purple. Below it is a form titled 'Authentification' with two input fields: 'Identifiant' and 'Mot de Passe ou Passcode OTP'. A blue 'Valider' button is positioned below the second field. At the bottom of the form, there is a link: 'Première connexion par clé OTP : [activer_ma_clé](#)'. A red arrow points from the text 'Identifiants identiques aux identifiants de messagerie I-PROF' to the 'Identifiant' field.

Etape 5: Message d'éligibilité/ I-Prof

Si vous êtes éligible à un rendez-vous de carrière au titre de l'année 2022-2023 vous recevrez le message suivant sur votre messagerie I-Prof (en juillet 2022).

Cliquez sur le lien SIAE pour accéder au portail SIAE et prendre connaissance de votre convocation.



I-Prof - Votre assistant Carrière

Retour liste des messages

Courrier enseignant

Dossier enseignant

Perspectives ens.

CV enseignant

Retour

Date : 05/09/2022 16:15
Objet : Rendez-vous de carrière
Theme : Carrière
Emetteur : Administrateur fonctionnel de centrale
Récepteur(s) : liste exhaustive - acte de gestion

Madame, Monsieur,

Vous êtes éligible à un rendez-vous de carrière dans le cadre de la campagne 2022/2023 sous réserve que vous remplissiez les conditions d'éligibilité au 31/08/2023.

Pour vous permettre de vous y préparer, vous trouverez en suivant le lien [SIAE](#) une présentation du dispositif de rendez-vous de carrière, ainsi que des notices et un guide explicatifs.

Votre attention est attirée sur l'intérêt de renseigner le « document de référence de l'entretien » qui vous permettra de conduire une analyse réflexive et contextualisée de vos activités et de votre pratique en identifiant les évolutions les plus caractéristiques et pourra contribuer à nourrir les échanges lors du rendez-vous.

© I-Prof V4

- Vous accédez à l'écran suivant:
Cliquez sur « Rendez-vous de Carrière »

Rendez-vous de carrière >

Rendez-vous de carrière - Campagne 2022 / 2023
AVANCEMENT ACCÉLÉRÉ DU BEME AU BEME ÉCHELON

Vous êtes éligible à un rendez-vous de carrière dans le cadre de la campagne 2022 / 2023 sous réserve que vous remplissiez de manière effective les conditions au 01/09/2022. Une convocation vous sera alors prochainement adressée.

IMPRIMER LA PAGE A A*


RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE

Consulter le guide et la notice sur la rénovation des carrières et de l'évaluation

PORTAIL AGENT

Étape 6: J'arrive sur l'écran suivant: « portail SIAE »

- Il est possible d'accéder directement au portail agent via le lien suivant: <https://portail.ac-reunion.fr/>
- Vous accédez ainsi au portail SIAE qui va vous permettre d'intégrer avec votre évaluateur, valider la date d'entretien ou demander un report.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

PORTAIL SIAE

Rendez-vous de carrière >

Rendez-vous de carrière - Campagne 2022 / 2023

VOS RENDEZ-VOUS

VOTRE RENDEZ-VOUS D'INSPECTION

Nouvelle convocation proposée pour votre inspection

Date proposée pour l'inspection :

Lieu : Ecole

Evaluateur :

Vous avez pris connaissance de votre convocation le

Dans l'hypothèse où un cas de force majeure vous empêcherait d'être présent à votre rendez-vous, il conviendrait d'en avertir votre évaluateur en temps utile, en sollicitant la fixation d'un nouveau créneau. Vous pouvez le contacter à cette adresse

VOTRE RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE AVEC VOTRE INSPECTEUR

Nouvelle convocation proposée

Date proposée pour l'entretien :

Lieu : Ecole

Evaluateur :

Vous avez pris connaissance de votre convocation le

Dans l'hypothèse où un cas de force majeure vous empêcherait d'être présent à votre rendez-vous, il conviendrait d'en avertir votre évaluateur en temps utile, en sollicitant la fixation d'un nouveau créneau. Vous pouvez le contacter à cette adresse

IMPRIMER LA PAGE A A*

RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE

CONSULTER LE GUIDE ET LA NOTICE SUR LA RÉNOVATION DES CARRIÈRES ET DE L'ÉVALUATION

PORTAIL AGENT

Pour vous aider et préparer l'entretien: un guide du rendez-vous de carrière et ses annexes sont disponibles.
<https://www.education.gouv.fr/media/48144/download>



Le document de référence en annexe devra être téléchargé puis complété et retourné à l'évaluateur en amont du rendez vous ou remis lors de l'entretien.

Étape 7: Notification du compte rendu et observations:

- La notification du compte rendu vous sera envoyée via un lien sur votre messagerie I-PROF
- Vous pourrez le consulter sur le portail SIAE et émettre vos observations éventuelles sous 15 jours calendaires.

Pour visualiser le compte-rendu d'évaluation, cliquer sur le bouton

« Consulter votre compte rendu de rendez-vous de carrière et saisir des observations »



VOTRE COMPTE RENDU DE RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE

Votre compte rendu de rendez-vous de carrière est disponible.
Vous avez jusqu'au [REDACTED] pour saisir vos éventuelles observations.

CONSULTER VOTRE COMPTE RENDU DE RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE ET SAISIR DES OBSERVATIONS 

VOTRE APPRÉCIATION FINALE

Aucune appréciation finale n'est disponible pour le moment

Vous arriverez sur l'écran de l'ensemble des appréciations faites par les évaluateurs (item et appréciations littérales) :

Rendez-vous de carrière - Compte rendu d'évaluation

VOTRE COMPTE RENDU D'ÉVALUATION PROFESSIONNELLE

Compte rendu d'entretien de votre 1er rendez-vous de carrière.



	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent
Maitriser les savoirs disciplinaires et leur didactique (référence référentiel 2013 - P1)			X	
Utiliser un langage clair et adapté et intégrer dans son activité la maîtrise de la langue écrite et orale par les élèves (1 et P2)		X		
Construire, mettre en oeuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves (1, 4 et P3)			X	
Construire, mettre en oeuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves (1, 4 et P3)		X		
Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves (P4)			X	
Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves (P5)	X			
Coopérer au sein d'une équipe (V0)	X			
Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école / l'établissement (11, 12 et 13)		X		
Instaurer et maintenir un climat propice aux apprentissages (P4)			X	
Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques (1/2/6)			X	
Accompagner les élèves dans leur parcours de formation (5)		X		
S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel (14)	X			

APPRÉCIATION GÉNÉRALE DES ÉVALUATEURS

L'inspecteur

(Texte d'appréciation de l'inspecteur)

Le chef d'établissement

(Texte d'appréciation du chef d'établissement)

PRISE DE CONNAISSANCE

Vous devez prendre connaissance de votre compte rendu de rendez-vous de carrière.

Après prise de connaissance vous pouvez saisir vos éventuelles observations.

J'ai pris connaissance de mon compte rendu de rendez-vous de carrière.

RETOUR VALIDER MA PRISE DE CONNAISSANCE

Pour accéder à l'étape suivante, cocher le bouton « J'ai pris connaissance de mon compte rendu de rendez-vous de carrière » Puis cliquer sur le bouton « Valider ma prise de connaissance »

Vous arrivez sur l'écran de saisie de votre appréciation :
« **Observations éventuelles sur votre compte rendu de rendez-vous de carrière** ».

La date limite de saisie des observations est rappelée à l'agent. L'agent saisit ses observations.
L'agent confirme ses observations en cliquant sur le bouton « **Valider les observations saisies** ».

Une fois validées, il n'est plus possible pour vous de modifier ses observations et vous revenez sur l'écran d'accueil.



The screenshot shows a web form with a light beige background. At the top, there is a section titled "PRISE DE CONNAISSANCE" in green. Below it, a line of text reads "Vous avez pris connaissance de votre compte rendu de rendez-vous de carrière le" followed by a blacked-out date. The main section is titled "OBSERVATIONS ÉVENTUELLES SUR VOTRE COMPTE RENDU DE RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE" in green. It contains two paragraphs of text: "Conformément à la réglementation applicable, vous avez jusqu'au" followed by a blacked-out date, and "Au-delà de cette date, vos observations éventuelles seront transmises à l'autorité compétente mais pourront ne pas être prises en compte." Below this is a large, empty text input field with a light blue border. Underneath the field, there is a red error message: "Ce champ est obligatoire." At the bottom of the form, there are two buttons: a purple "RETOUR" button and a purple "VALIDER LES OBSERVATIONS SAISIES" button.

Étape 8: Notification de l'appréciation finale:

Vous recevrez la notification de l'appréciation finale sur votre messagerie professionnelle I-PROF deux semaines suivant la rentrée scolaire 2023-2024 au plus tard le 15 septembre 2023.



Les délais de recours débutent à la date de notification de l'appréciation finale.

L'enseignant dispose d'un délai de 30 jours francs pour formuler une demande de recours gracieux auprès de Mme la rectrice ou de l'IA-DASEN.

Par exemple: notification de l'appréciation le 28/09/2023 vous disposez d'un délai de 30 jours francs soit jusqu'au 28/10/2023 pour formuler un recours.

L'autorité académique aura également 30 jours pour étudier et répondre à votre demande de révision de l'appréciation finale. L'absence de réponse équivaut à un rejet.

En cas de refus la saisine de la commission administrative paritaire compétente (CAPD) se fera dans un délai de 30 jours francs suivant la réponse « explicite » ou « implicite » de l'autorité académique.



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE (RDVC)